

## L'inscription aux téléprocédures du MAA

### Réinitialiser le mot de passe Vous disposez d'un code TelePAC

Au moment de vous authentifier sur une téléprocédure du Ministère, si vous avez oublié votre mot de passe, votre compte se bloque au-delà de 10 essais infructueux.

Voici comment le débloquent et obtenir directement un nouveau mot de passe si vous disposez de votre dernier code TelePAC.

#### • Vous disposez d'un code TelePAC

Une fois connecté au service d'inscription :

- 1 Choisissez « J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte ». Indiquez alors votre identifiant de connexion (le SIRET de votre entreprise) et remplissez les autres champs et le filtre anti-spam. Cliquez sur « Étape suivante ».

**Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère**

[Détails de la procédure d'inscription](#)

Je souhaite créer un compte.

Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère.

J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte.

Je souhaite modifier mon mot de passe.

**Informations :**

- Ce service permet aux usagers du Ministère en charge de l'agriculture de s'inscrire, c'est-à-dire de créer et d'activer leur compte de connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés mis à leur disposition. Chaque compte de connexion est défini par un identifiant de connexion et un mot de passe personnel.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une démarche de création de compte ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent modifier leur mot de passe, ou, s'ils l'ont oublié, débloquent leur compte.

**Avertissement :**

Les codes envoyés par courrier ou par courriel ainsi que les mots de passe définis par les utilisateurs sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère en charge de l'Agriculture de toute responsabilité vis-à-vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

[Quitter](#) [Étape suivante](#)

- 2 Le système détecte automatiquement que vous avez reçu un code TelePAC, il vous prévient donc de vous munir de ce code pour réinitialiser votre mot de passe. Cliquez sur « Suivant ».

- 3 Choisissez « Je dispose du code TelePAC » et saisissez le code. Votre compte est réinitialisé. Vous devez maintenant redéfinir un mot de passe personnel pour terminer la procédure.

Si le code d'activation n'est pas valide, vous avez le droit à 5 essais différents pour le corriger. Si vous n'y parvenez pas avant les 5 essais, votre compte sera bloqué. Pour débloquent votre compte, consultez [Vous avez bloqué votre compte à cause d'un trop grand nombre de saisie de code TelePAC.](#)

► **Vous pouvez vous connecter à toutes les téléprocédures du MAA avec comme identifiant de connexion votre SIRET et le mot de passe personnel que vous venez de créer.**